

**Décisions de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon –
Lucens et Environs**

EXTRAIT DE PV DE L'ASSEMBLEE DU 23 MAI 2024

Préavis No 06-2024 – Comptes 2023

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 23 mai 2024,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

- 1. d'approuver les comptes 2023 présentant un excédent de charges de CHF 6'355'920.91 à répartir entre les différentes communes;**
- 2. d'approuver les comptes 2023 présentant un excédent de charges de CHF 852'013.29 concernant les UAPE, à répartir entre les différentes communes.**

Rapport de gestion 2023

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 23 mai 2024,
- vu le rapport du Comité de direction,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

approuve le rapport de gestion 2023.

Au nom du Conseil intercommunal AISMLE

Georges-Alexandre Duc
Président



Anne-Marie Paccaud
Secrétaire

